



AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de l'entrée en vigueur du *Règlement no RU-2020-13 abrogeant le règlement 2005-03 et ses amendements concernant le contrôle et la garde responsable des animaux* adopté lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020.

Tout intéressé peut prendre connaissance du règlement sur le site web de la Municipalité ou au bureau municipal situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman, aux heures régulières d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À EASTMAN, ce 16 décembre 2020

Anne Turcotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière